

5 axes	Objectifs
--------	-----------



FEUILLE DE ROUTE LOGEMENT D'ABORD Janvier 2024- Décembre 2026

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Appel à Manifestation d'intérêt Logement d'Abord, Grand Chambéry propose une feuille de route pour la période de janvier 2024 à décembre 2026.

5 axes sont retenus comme prioritaires :

Axe 1 : Prévenir les risques de rupture dans les parcours résidentiels

Axe 2 : Mobiliser le parc privé à des fins sociales

Axe 3 : Mieux accompagner les personnes sans domicile

Axe 4 : Promouvoir et accélérer l'accès au logement direct et faciliter la mobilité résidentielle

Axe 5 : Mobiliser les acteurs du territoire pour la mise en œuvre du logement d'abord

Les objectifs pour chacun des axes sont détaillés dans la feuille de route ci-dessous.

Axe 1	<p>Prévenir les risques de rupture dans les parcours résidentiels</p>	<p>Objectif 1 : Renforcer la prévention des expulsions locative de manière précoce pour limiter le nombre d'expulsion effectives dans un contexte législatif en évolution</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'action engagée avec l'ADIL 73 sur la prévention précoce des expulsions <p>Objectif 2 : Prévenir les ruptures résidentielles des personnes sortants d'institutions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper l'accueil des publics sortants de justice, d'hospitalisation ou de l'aide sociale à l'enfance en systématisant les liens partenariaux entre les acteurs et le SIAO <p>Objectif 3 : Informer les publics cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'expérimentation du guichet d'accueil, d'information et d'orientation logement pour les jeunes de moins de 30 ans pour écarter les risques de non recours et de sans abris chez le public jeune - Développer un système d'information et de repérage des lieux ressources sur le territoire - Communiquer sur la mise en place du système de la cotation de la demande de manière simplifiée - Créer des synergies partenariales avec les équipes « territoire zero non recours »
Axe 2	<p>Mobiliser le parc privé à des fins sociales</p>	<p>Objectif 4 : Conforter le recours au parc privé en poursuivant la montée en charge de Louer Solidaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la montée de charge de la plateforme de captation - Maintenir l'aide financière complémentaire de l'EPCI lors des conventionnement Loc'avantage - Développer la sécurisation des propriétaires grâce à la possibilité de recours au fond de sécurisation régional pour les logements captés dans le cadre de la plateforme - Élargir la question de la mobilisation du parc privé à de nouveaux acteurs (élus, maires et gestionnaires de patrimoine) et - Étudier les mises en liens avec les sujets liés (taxe logements vacants, logements saisonniers ou de tourisme) - Maintenir et ajuster les moyens de communication - Rechercher des possibilités de la prise en charge des frais de gestion locative dans le cas du mandat de gestion

Axe 3	<p>Mieux accompagner les personnes sans domicile</p>	<p>Objectif 5 : Renforcer et articuler l'accompagnement sanitaire et social vers et dans le logement en proposant une approche locale coordonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les humains du SIAO dédié à l'évaluation, au suivi de parcours, à l'accompagnement des publics et au rapprochement des services sanitaires et sociaux du territoire du repérage à l'entrée dans le logement - Travailler le lien avec la création du CLSM - Coordonner les actions d'accompagnement avec le centre de réhabilitation sociale (SMART73 du CHS) et le service Intermed <p>Objectif 6 : Soutenir la création d'une équipe pluridisciplinaire dédiée à partir des équipes existantes sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancer un appel à projet visant à faire évoluer une.des équipes existantes vers une.des équipes pluridisciplinaires <p>Objectif 7 : Accompagner et suivre le diagnostic territorial pour la création d'un dispositif un chez soi d'abord</p> <p>Objectif 8 : Accompagner le changement des cultures professionnelles et renforcer la formation des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une information régulière sur le logement d'abord a destination des acteurs locaux - Proposer des temps d'animation et de formation - Financer l'accompagnement de(s) équipe(s) souhaitant être soutenue dans le projet de transformation vers la paire-aidance
Axe 4	<p>Promouvoir et accélérer l'accès au logement direct et faciliter la mobilité résidentielle</p>	<p>Objectif 9 : améliorer la connaissance du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Récolter et éditer des chiffres clés - Coordonner les connaissances du public, des acteurs et du marché locatif notamment en liant les données du public avec l'OLL du territoire et de l'étude sur la vacance <p>Objectif 10 : donner la priorité à l'accès au logement dans l'orientation des personnes</p> <p>Objectif 11 : améliorer l'accès au logement social pour les personnes sans abri</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les commissions de rapprochement de l'offre de logement du parc public avec les demandes de sans abri via le SIAO <p>Objectif 12 : développer l'information des jeunes en besoin de soutien sur les questions d'accès, de maintien et de mobilité dans le logement (<i>cf objectif 3</i>)</p> <p>Objectif 13 : observer et étudier les expérimentations et projets d'habitat alternatifs</p>

Axe 5	Mobiliser les acteurs du territoire pour la mise en œuvre du logement d'abord	Objectif 14 : conforter la gouvernance et proposer un élargissement des acteurs concernés Objectif 15 : se rapprocher des autres EPCI du département <ul style="list-style-type: none">- Soutenir les déclinaisons opérationnelles des actions portées les trois premières années dans le cadre de l'AMI aux autres EPCI en apportant les outils et l'expertise de Grand Chambéry
-------	--	--